

## RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS

	démarche COLIBRIS	IEN pour les circonscriptions	Chef d'établissement pour les EPLE	DSDEN	Rectorat	Intervenants	EPLÉ porteurs financiers (fonctionnement)	EPLÉ mutualisateurs (vacations)
Saisie des réponses à l'appel à projets pour le 1 <sup>er</sup> degré	■	●						
Saisie des réponses à l'appel à projets pour le 2 <sup>nd</sup> degré	■		●					
Examen des candidatures 1 <sup>er</sup> degré, demandes de modifications, validation	■			●				
Examen des candidatures 2 <sup>nd</sup> degré, demandes de modifications, validation	■				●			
Signature convention avec l'établissement porteur financier		●					●	
Signature convention avec l'établissement mutualisateur (paiement des vacances)	■		●	●				●
Envoi des avis conditionnels de notification aux circonscriptions participant au dispositif				●				
Envoi des avis conditionnels de notification aux établissements participant au dispositif					●			
Suivi de l'enveloppe vacances	■	●	●	●	●			●
Suivi des crédits de fonctionnement	■	●	●	●	●		●	
Saisie et transmission des états de service faits par les circonscriptions	■	●		●				
Saisie et transmission des états de service faits par les EPLE	■		●		●			
Demande de l'autorisation de cumul 1 <sup>er</sup> degré *	■					●		
Validation de l'autorisation de cumul	■	●	●	●	●			
Envoi du dossier financier pour le paiement des vacances (avec les pièces justificatives)	■					●		
Saisie des bilans pédagogiques	■	●	●					
Saisie des bilans financiers	■		●				●	

Validation des états de service fait (ESF)	■			●	●			
Paiement des vacances aux intervenants								●
Versement de la subvention de fonctionnement après service fait					●			

\* pour les personnels d'enseignement et d'éducation du 2<sup>nd</sup> degré, la demande d'autorisation de cumul se fait via I-prof